

	PIECES A FOURNIR Cas de naissance d'un enfant	Etat : Applicable
		Version n° : 3 du 01/02/2016

- La fiche d'adhésion remplie et signée par le demandeur et le délégué de la mutuelle de la régie concernée,
- Certificat de naissance originale (nom du père & de la mère, sexe de l'enfant et date de naissance exigés), dans l'attente de fournir l'extrait d'acte de naissance dans un délai d'un mois,
- A remettre à la CMSS l'ancienne carte de la mutuelle,
- Une photocopie de la carte d'identité nationale de l'adhérent,
- Une photocopie de la carte d'identité nationale du conjoint,
- Une (01) Photo d'identité (récente) de l'adhérent et du conjoint,
- Copie légalisée (dont la validité ne dépassant pas trois mois) de l'acte de mariage,

N.B : L'avis de la CMSS est rendu en fonction des éléments figurés sur ce formulaire et conformément à son règlement intérieur en vigueur (d'autres pièces peuvent être éventuellement demandées).